

Saint Georges Motel > Château

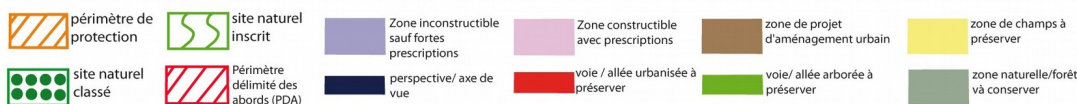
La commune de Saint-Georges Motel est concernée par le site inscrit de la vallée de l'Eure depuis le 13 octobre 1972, qui englobe le château et une large partie du village: cette protection s'étend jusqu'aux limites communales au Nord, à l'Est et au Sud, et jusqu'à la RD143 vers l'Ouest.

Saint-Georges Motel est également couverte par les débords de deux monuments historiques situés dans les communes voisines : le château de la Héruppe sur la commune de Louve (cf. fiche) et l'abbaye de Breuil Benoît (commune de Marcilly sur Eure). Leurs périmètres de protection ne touchent pas celui du château de Saint-Georges Motel.

Le château de Saint-Georges Motel a été inscrit aux monuments historiques le 9 juin 1977. La protection porte également sur les douves, les miroirs d'eau, le parc et son allée centrale.

Un ancien château appartenant à Aimery de Muzy est mentionné à Motel dès le milieu du XIII^e siècle et servait de résidence pour Eudes Rigaud, archevêque de Rouen. Propriété du chevalier Jehan de Pilliers à partir de 1427, les terres de Motel restèrent dans la famille jusqu'à la Révolution. Henri IV y séjourna brièvement avant la bataille d'Ivry en 1590. Le château actuel est construit au début du XVII^e siècle et s'apparente au style classique. Surmonté de hautes toitures d'ardoises, l'édifice est constitué d'un corps de logis flanqué de deux pavillons latéraux. Les façades en moellons enduits sont tramées par des encadrements de baies et des jambes harpées en briques, tandis que la pierre de taille est utilisée pour les chaînes d'angle. Le parc est remanié sous le Second Empire par le paysagiste Louis-Sulpice Varé, créateur du bois de Boulogne, puis par le paysagiste Achille Duchêne au XX^e siècle. Durant l'entre-deux-guerres, le domaine devient la propriété du couple Balsan, dont l'épouse est l'héritière du célèbre milliardaire américain Vanderbilt. Celle-ci accueille au château Winston Churchill durant plusieurs étés. D'importants travaux sont entrepris puisque les anciennes dépendances de la cour d'honneur sont démolies et remplacées par un pavillon avec salon de musique. Les intérieurs du château furent réaménagés par la prestigieuse maison de décoration Jansen.

Situé à la confluence de l'Eure et de l'Avre, le château possède un parc arboré remarquable, avec une perspective traversante sur un axe Ouest-Est. Cet environnement valorisant (champs, bois, berges naturelles des rivières) doit être maintenu par une architecture rurale de qualité.



0 250m

Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500 m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Une maison mêlant briques et moellons



Des édifices à pans de bois



Une maison en meulière



Le paysage champêtre autour du village

